



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 28718

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le niveau des prestations accordées aux personnes en situation de handicap, notamment en ce qui concerne la compensation des surcoûts en aide humaine et le revenu d'existence. En effet, la situation financière des personnes handicapées s'est fortement détériorée ces vingt dernières années. D'une part, l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ne permet plus aujourd'hui à taux maximum, de rémunérer qu'environ 3 heures de tierce personne par jour contre 4 heures 30 en 1982. D'autre part, l'allocation adulte handicapé (AAH) ne représente plus qu'environ 47 % du SMIC net contre 78 % en 1982. Il serait opportun de revaloriser l'une et l'autre afin de permettre aux personnes handicapées de vivre dignement. Alors que le Président de la République a déclaré 2003 année du handicap, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage cette mesure très attendue par les personnes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28718

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8766